



Centre d'Alerte et de Prévention des Conflits

## **PROBLEMATHIQUE DES ARMES LEGALES ET ILLEGALES: Stratégies et initiatives pour le désarmement des civils**

### **Synthèse**

En partenariat avec



Bujumbura, Burundi, Mars 2010

“Problématique des armes légales et illégales: Stratégies et initiatives pour les désarmements des civils“

## **1. Introduction**

Ce résumé reprend en grandes lignes les résultats d'un travail de consultations de la population sur la problématique des armes légales et illégales, ainsi que les stratégies de désarmement des civils. Il se veut être un condensé d'opinions, voire de confidences et de propositions collectées lors des consultations communales et provinciales, mais aussi lors des réunions de certains groupes spéciaux, sans oublier des entretiens avec des experts de la question, appuyé par une recherche documentaire.

A l'issue de cette recherche, il est apparu que la disponibilité des armes à feu ainsi que leur usage illicite constitue une grave menace sur la sécurité physique des Burundais. C'est ce qui a motivé le forum national réuni en 2008 à choisir cette problématique comme une priorité nécessitant une recherche orientée vers les solutions.

En dépit de l'arrêt de la guerre et de la mise en place des institutions de défense et de sécurité intégrées, la sécurité physique des citoyens n'a cessé d'être perturbée par l'usage des armes dans des actes de banditisme, de règlement de compte, voire de crimes crapuleux. De plus, les responsables de tels actes se retrouvent non seulement chez les civils ; les anciens combattants démobilisés mais également dans l'armée et la police.

Des programmes d'incitation au désarmement volontaire et des actions de désarmement forcé ont été mis en œuvre par le gouvernement. Mais le délai de grâce pour la remise volontaire des armes par les détenteurs civils a expiré le 28 octobre 2009, laissant place à la loi n° 1/14 du 28 Août 2009 portant le régime des armes légères et de petit calibre, qui punit d'une lourde sanction la détention d'armes et qui autorise désormais les fouilles-perquisitions par les forces de l'ordre. Cette recherche s'intéresse à l'appréciation des différents groupes, à des civils, militaires et policiers, sur le rôle de l'Etat et de la communauté dans les efforts de désarmement, ainsi que sur l'efficacité des instruments incitatifs ou coercitifs relatifs au désarmement. Même si l'insécurité persiste, le

désarmement a été productif, et la question ici sera de discuter d'autres stratégies d'accompagnement et de capitalisation, pour en amplifier les résultats.

Les sources d'armes sont internes, mais aussi externes. Sur le plan interne, la guerre civile a favorisé des fuites et des vols d'armes de l'Etat. Ce que le Secrétaire Général de l'ONU qualifie de «*source importante d'armes légères illégales en circulation*». La question de fuites, pertes et vols d'armes étatiques est revenue assez fréquemment lors des consultations, y compris avec des policiers, militaires et responsables de l'administration à la base.

## **2. Analysis of the context and challenges**

### **2a L'état des lieux de la prolifération et de l'usage illicite des armes.**

L'histoire récente du Burundi est jonchée d'une série de crises qui ont fini par entamer dangereusement la confiance entre les différentes composantes de la société pendant une longue période. Les politiciens qui se battaient pour le contrôle du pouvoir et des richesses ont manipulé la population en utilisant des appartenances identitaires. Poussés par l'instinct de conservation, les Burundais se sont armés les uns contre les autres, croyant se prémunir d'un danger qui ne viendrait que du côté de celui de l'autre ethnique. Ainsi, en 1972 et 1993, des civils ont appris le maniement des armes et en ont achetées pour se battre contre les corps de défense et sécurité ou pour assurer leur propre sécurité.

Si au départ les armes servaient surtout à des fins d'auto-défense et de lutte armée, elles sont aujourd'hui utilisées principalement à des fins de banditisme. Ainsi, dans certaines provinces comme Kayanza et Ngozi, l'arme est surnommée « *Ntunsonzane* », ce qui dénote de la destination de certains de ces engins. Les armes aux mains des civils sont d'autant plus redoutables qu'elles emportent souvent la vie des victimes ou les laissent infirmes.

Il y a aussi certains phénomènes purement politiques qui ont des incidences néfastes sur le comportement social de la population. Il s'agit de ce que certains appellent « *antagonismes politiques* », mais que d'autres préfèrent nommer « *mésententes entre partis politiques* », voire de « *haine entre partis politiques* » ; un climat qui est parfois invoqué pour justifier le besoin d'autodéfense en cas de tensions politiques.

**2b. Les stratégies de désarmement des civils** en se focalisant sur le degré d'adhésion de la population par rapport à ces méthodes.

Deux types de stratégies ont été utilisés dans le désarmement des civils. D'une part, il s'agit des stratégies volontaristes faisant recours à la sensibilisation et l'octroi des articles de compensation et, d'autre part, de fouilles et perquisitions des ménages par la police ainsi que la promulgation d'une loi punissant la détention illégale d'arme. Il ressort de cette recherche que les stratégies volontaristes ont suscité beaucoup plus d'adhésions que les stratégies coercitives. Et s'il est trop tôt d'évaluer l'impact de la nouvelle loi, la persistance de la criminalité à main armée est signe que des armes sont encore disponibles et utilisées dans le pays.

### **2c. Défis et limites du programme de désarmement des civils**

Le programme de désarmement des civils a connu des problèmes d'ordre tant structurel que financier. Sur le plan structurel, la CTDC (Commission technique de désarmement des civils et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre) fut mise en place en Avril 2006. Ses membres ne furent nommés que 4 mois plus tard, et elle a dû attendre 2 ans pour se voir doter d'experts. Sur le plan financier, la lenteur de l'allocation du budget dont une partie était sensée provenir de l'Etat est l'une des entraves majeures au fonctionnement de la CDTC. En effet, jusqu'à la fin de l'année 2007, la CDTC ne reçut aucune dotation budgétaire, et le budget de 2008 ne lui parvint qu'au mois de Juin, quand elle fut relevée par une deuxième commission, la CDCPA (Commission de désarmement des civils et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre).

Les débuts de celle-ci ont été aussi difficiles à cause notamment des difficultés de coordination d'une multitude d'intervenants dans le domaine du désarmement et de l'insuffisance du budget à sa disposition.

### **2d Les sources des armes et de la problématique posée par celles détenues légalement.**

Les sources des armes sont de deux grandes catégories : la source externe et la source interne.

**La source externe** est constituée par les pays limitrophes du Burundi (Rwanda, Tanzanie et RDC) qui ont servi de transit pour les armes à destination des rebelles burundais, qui les ont par la suite vendues parfois aux civils. Mais certains civils ont aussi acheté des armes directement en RDC ou à des éléments des ex FAR (Forces armées rwandaises) en fuite suite à leur défaite devant le FPR (Front patriotique rwandais) en 1994.

**Sur le plan interne**, les pouvoirs publics ont armé les civils dans le cadre de l'autodéfense civile (1972, 1993). A titre indicatif, sur 3 996 armes distribuées aux civils pour leur autodéfense suite à la guerre de 1993, au moins 284 n'ont pas pu être récupérées. D'autre part, des anciens combattants ont été aussi cités pour avoir caché des armes au moment de leur démobilisation. Certains l'ont même reconnu sous prétexte de se prémunir contre d'éventuels vengeances ou persécutions de la société une fois réintégrés dans la vie civile. Enfin, les corps de défense et de sécurité ont été aussi cités parmi les autres sources. A titre illustratif, 932 armes ont été perdues par des militaires entre 1994 et 2008. A la PNB, 49 armes ont été perdues entre les années 2005 et 2008 et, 10 ont été détournées pendant la même période, tandis que 66 policiers ont déserté avec leurs armes et 221 autres les ont utilisées de façon illicite.

### **3. Conclusions**

Premièrement, la prolifération des armes illégales s'explique d'abord par la guerre civile et l'incapacité des corps de défense et de sécurité à garantir la sécurité des individus et des institutions, mais aussi par d'autres conflits armés qui ont rendu les armes disponibles dans la sous-région. Le succès du désarmement civil dépend nécessairement de l'amélioration de la sécurité dans le pays et sur les frontières.

Deuxièmement, les corps de défense et de sécurité ont été cités comme sources de fuites, de vols et de pertes d'armes. Il est possible que ces armes se retrouvent liées à des actes de criminalité et d'autres types de violation des droits humains.

Troisièmement, le désarmement civil a produit des résultats encourageants en dépit des défis structurels et financiers principalement. La persistance de la criminalité à main armée témoigne de la présence continue d'armes aux mains des civils.

L'ensemble de ces éléments montre que des efforts restent à faire, dans le désarmement des civils en général, et dans la gestion des armes détenues légalement en particulier.

#### 4. Recommandations

Les 4 recommandations suivantes ont le plus émergé des consultations :

##### **Recommandation n°1 :**

***Mettre en place des cellules de sécurité communautaire d'appui à la police de proximité et à l'administration dans les collines.***

*Il s'agit ici des cellules civiles et non armées, qui seraient mises en place par les communautés elles-mêmes. Elles feraient des patrouilles de vigilance et seraient dotées d'une stratégie de communication pour alerter précocement la police avec laquelle elles travailleraient en étroite collaboration. Ceci contribuerait d'une part à améliorer les interventions de la police en termes de rapidité pour arrêter les malfaiteurs avant qu'ils ne réussissent leurs projets. D'autre part, étant une émanation des communautés, les cellules travailleraient*

*en étroite collaboration avec la police de proximité et l'administration avec lesquelles elles partageraient des informations. Cela permettrait de consolider la trilogie « **population, administration, forces de l'ordre** ».*

#### **Quatre recommandations**

# 1. Mettre en place des cellules de sécurité communautaire d'appui à la police de proximité et à l'administration dans les collines.

# 2. Implanter des clubs d'éducation des jeunes à la non violence dans les communes.

# 3. Décréter une nouvelle période de grâce pour la remise volontaire des armes sans octroi de produits de compensation, et appuyer cette action par une forte sensibilisation communautaire impliquant aussi les confessions religieuses, les administratifs et les élus à la base.

# 4. Renforcer la sécurisation des armes aux mains des corps de défense et de sécurité et continuer les formations à l'endroit de ces corps en vue d'en faire une institution professionnellement fiable et qui rassure la population.

**Recommandation n°2 :**

***Implanter des clubs d'éducation des jeunes à la non violence dans les communes.***

En effet, l'autre facette de la problématique des armes aux mains des civils est le fait qu'elles sont venues aggraver les conséquences de la pauvreté en général et du chômage en particulier. Les jeunes, essentiellement chômeurs, se servent des armes à feu pour se faire une santé financière en dépouillant les autres citoyens de leurs biens. Ainsi, le banditisme avec usage des armes à feu est en train de s'ériger en une activité génératrice de revenus. Au cours de cette recherche, il est ressorti que certains des bandits se recrutent parmi les jeunes démobilisés habitués aux armes pendant la guerre. De plus, de nos jours, les jeunes démobilisés et autres chômeurs sont récupérés par des hommes politiques qui en font un instrument de menace face à ceux dont ils ne partagent pas les vues politiques.

*Ces clubs constitueraient donc un cadre d'échanges sur les questions de la jeunesse dans sa diversité. D'une part, les activités des clubs vont contribuer à vaincre les méfiances de toutes natures entre les jeunes. D'autre part, outre l'éducation à la non violence, les activités des clubs devraient inclure l'apprentissage de métiers en vue de leur doter de capacités de se prendre en charge. Ceci contribuerait à soustraire les jeunes à la tentation de recourir aux armes comme voie d'accès aux moyens économiques puis qu'ils seraient capables d'y accéder par des voies honnêtes. Enfin, une fois les jeunes gagnés à la cause de la sécurité dans les communautés, ils pourront participer à la sensibilisation de la population contre le recours à la violence en général et aux armes à feu en particulier.*

**Recommandation n° 3 :**

***« Décréter une nouvelle période de grâce pour la remise volontaire des armes sans octroi de produits de compensation, et appuyer cette action par une forte sensibilisation communautaire impliquant aussi les confessions religieuses, les administratifs et les élus à la base ».***

Le travail de désarmement des civils a produit des résultats non négligeables. D'une manière générale, au cours de nos consultations, la population affichait une adhésion à la stratégie de remise volontaire des armes. En revanche, l'annonce de la fin de la période d'amnistie pour laisser place à la loi coercitive n'a pas été bien accueillie même si elle

semble avoir incité beaucoup de personnes à se dessaisir de leurs armes précipitamment de peur de devoir faire face à la loi. Ainsi, plus de 13000 armes et plus de 78000 munitions ont été volontairement remises en 10 jours seulement (du 19 au 28 octobre 2009) grâce à une forte sensibilisation. En dépit de cet arsenal remis, il s'avère qu'un grand nombre d'armes reste encore aux mains de la population civile.

*« Décréter une nouvelle période de grâce pour la remise volontaire des armes »* constituerait donc une opportunité à tous les acteurs, dont principalement les confessions religieuses, les administratifs et les élus à la base, de s'impliquer en usant de leur charisme pour gagner les détenteurs illégaux à la remise des armes.

De plus, la période de remise volontaire des armes devrait être précédée d'une forte campagne médiatique centrée sur les sanctions auxquelles s'expose toute personne surprise en détention illégale d'arme. En vue de vaincre les résistances des plus durs, des cas de personnes déjà punies pour détention illégale d'armes devraient être médiatisés afin que les détenteurs ne considèrent pas la loi comme un simple épouvantail.

#### **Recommandation n° 4 :**

***Renforcer la sécurisation des armes aux mains des corps de défense et de sécurité et continuer les formations à l'endroit de ces corps en vue d'en faire une institution professionnellement fiable et qui rassure la population.***

Cette recherche nous a permis enfin de remarquer que des fuites d'armes étatiques pourraient continuer à menacer la sécurité publique si des efforts ne sont pas déployés dans le sens de tarir cette source de prolifération. Des projets allant dans ce sens existent. C'est notamment le projet de marquage des armes pour en faciliter la traçabilité ou le projet de dotation individuelle et définitive d'arme pour chaque policier ou militaire afin qu'en cas de mutation, il ne soit plus obligé de remettre d'abord son arme à l'unité d'origine pour bénéficier d'une nouvelle dotation dans l'unité d'affectation. La nouvelle loi sur les ALPC améliore aussi la gestion des armes en général en introduisant des registres pour y consigner toutes les armes aux mains des corps de défense et de sécurité ainsi que celles détenues légalement par les civils (Art.43). D'autres projets de renforcement des capacités et de professionnalisation des corps de défense et de sécurité sont en exécution



ou déjà clôturés. En dépit de ces entreprises louables, des cas de banditismes, d'assassinats, d'usage illicite d'armes etc., imputables à des éléments des forces de l'ordre continuent à être rapportés.

La présente recommandation appelle donc le Gouvernement burundais et la communauté internationale à redoubler d'effort en appuyant les projets de professionnalisation de ces corps.

Pour plus d'information : Maud Roure, [info@interpeace.org](mailto:info@interpeace.org)